

Bulletin trimestriel de la section FSU du Finistère

CPPAP: 1022 S 07559	Directrice de publication : Sabrina MANUEL	Prix : 0,40 €	N° 3 (nouvelle série)
<u>SOMMAIRE</u> Bulletin de mars 2018 <u>Page 1</u> : Édito. Nouveau site internet. <u>Page 2 et 3</u> : Cartes scolaires 2018 - dans le 1^{er} degré ; - dans le 2nd degré. <u>Page 4</u> : Personnels administratifs. Statut des AVS <u>Page 5</u> : « Actif, j'y suis ! Retraité, j'y reste ! ». <u>Pages 6</u> : Stages FSU dans le Finistère.		Maison du Peuple 2 Place É.Mazé 29283 BREST CEDEX Tél : 06 32 24 52 00 71 rue Jacques Le Viol 29000 QUIMPER Tél : 02 98 53 76 77 Email : fsu29@fsu.fr Site : http://fsu29.fsu.fr	QUIMPER PPDC P4 28/03/2018 LA POSTE DISPENSE DE TIMBRAGE <i>Composé par nos soins, impr Bureau 2000</i>

REAGAN, THATCHER, MACRON, MÊME COMBAT !

Geler le point d'indice, ponctionner les salaires via la CSG, rétablir le jour de carence, reculer les mesures PPCR, baisser le nombre de recrutements, supprimer 120 000 postes, rien ne sera épargné aux agent-es de la Fonction publique comme rien n'est épargné aux migrant-es, aux retraité-es, aux salarié-es et aux usagères et usagers des services publics.

Y compris jusqu'à fermer à la rentrée prochaine une école maternelle (Desnos à Brest), un collège (Landealeu) et un lycée professionnel (Jean Moulin à Plouhinec) ; dégrader les soins en EPHAD et laisser mourir des patients en attente aux urgences ; fermer des bureaux de poste, des trésoreries et des services préfectoraux ; assécher la vie associative et culturelle ; envisager de fermer la liaison SNCF Brest-Quimper à peine refaite... .

Jusqu'ont iront-ils, ces contempteurs du vivre-ensemble et des solidarités, ces apôtres de l'obscène théorie du ruissellement, lorsque le bénéfice cumulé des entreprises du CAC 40 atteint en 2017 un total incompréhensible ?

Puissent nos luttes contribuer à les arrêter !
Youn Le Roy, secrétaire départemental.

SITE INTERNET

Vous cherchez le reportage de France 3 Iroise réalisé lors du séminaire sur le cannabis en janvier, le power-point utilisé à cette occasion par le Dr Bodenez, psychiatre addictologue au CHUR de Brest, l'annonce ou le compte-rendu d'une réunion, le programme d'un stage, un appel à mobilisation pour défendre le Service public et ses agents, les photos d'une manifestation, une adresse syndicale, une prise de position de la FSU, ce bulletin sous forme dématérialisée ou l'un des précédents ? Plus besoin de vous éparpiller, la réponse se trouve en quelques clics sur notre tout nouveau, et facile à parcourir, site départemental :

fsu29.fsu.fr

CARTE SCOLAIRE : PREMIER DEGRÉ

Dans le Finistère, les instances de carte scolaire qui se sont déroulées en février ont été tendues.

Au départ, -845 élèves, - 24 postes = 40 propositions de fermetures (dont 1 école), essentiellement dans le rural et sur le dispositif Plus de Maîtres que de Classes, pour ouvrir des CP à effectifs réduits en éducation prioritaire, ou comment déshabiller Pierre pour habiller Paul.

La bataille a été rude depuis le début. À l'initiative du SNUipp-FSU, alerte sociale le 26 janvier pour obliger l'Inspection Académique à nous recevoir, puis appel à la grève avec conférence de presse et annonce de nos actions : occupations d'écoles, mobilisations de parents dans les écoles touchées (pétitions, occupations d'écoles, parfois avec les élu-e-s, classes sauvages, mise en vente d'école sur le bon coin...).

CTSD le 13 février, c'est un dialogue de sourds. Le SNUipp défend les écoles une par une. Devant l'IA manifestent des collègues, des élus et des parents. Vote unanime contre la carte scolaire, la DASEN doit revoir sa copie.

Second CTSD, le 22 février. La DASEN ne nous propose que des évolutions à la marge : 2 écoles sauvent un poste MAIS une seconde école est fermée à Brest, sans sommation ! Chaque argument est balayé d'un revers de la main par la directrice académique. Face à ce mépris envers les enseignants et leurs représentants, la FSU quitte la salle, suivie de la CGT, de Sud et de FO. Nous ne pouvons pas rester et cautionner une instance qui se moque de nous.

Au final, malgré les affirmations de Blanquer, le rural est bien le grand perdant de la rentrée 2018.

Pour le SNUipp-FSU 29, il est évident qu'il faut agir ensemble, dans le même sens : l'égalité des chances de réussite pour tous nos élèves sur tout notre territoire, qu'on soit en REP, ou pas !

Sabrina MANUEL, SNUipp-FSU

CARTE SCOLAIRE : SECOND DEGRÉ

Bilan du CTSD du 15 mars sur les ouvertures et fermetures de poste dans le Finistère.

Sur les moyens non enseignants et docs, nous constatons qu'encore une fois les moyens en médecins, infirmiers, documentalistes, CPE, et ASEN ne sont pas donnés pour remplir correctement les missions des personnels concernés, et sont en baisse dans presque tous ces domaines : -1 poste à chaque fois au nom de diminutions d'effectifs et d'équité envers des départements pas assez dotés. Le constat est terrible, la pénurie est devenue la normalité dans notre pays.

Concernant tout d'abord les moyens infirmiers, nous déplorons que le poste du lycée de Plouhinec ne soit réaffecté ni dans le département ni dans l'académie.

Certaines situations sont difficiles notamment au regard du nombre important de postes liés. Nous demandons que des moyens au moins provisoires puissent être affectés sur ces secteurs afin de soulager les collègues.

Nous dénonçons enfin les remplacements à seulement 50 % et nous nous interrogeons sur le nombre élevé de collègues infirmiers en arrêt de

travail. Nous souhaiterions une analyse de cette situation.

Les moyens Éducation sont toujours aussi insuffisants. Collèges à plus de 600 élèves avec un seul CPE, collège REP sans CPE, la situation du Finistère reste catastrophique, d'autant que s'y ajoute la disparition de 8 postes d'ASEN, dont 3 sont dus au redéploiement à l'EREA de Quimper en lieu et place de professeurs des écoles éducateurs dont nous dénonçons la disparition.

Enfin, si nous nous satisfaisons que les aménagements de barème demandés par la FSU au sujet des 3^{ème} prépa pro et des internes logés dans d'autres lycées aient été reconduits, force est de constater que les établissements accueillant les publics les plus fragiles sont toujours ceux considérés comme les plus surdotés. Il faut bien entendu davantage de moyens mais nous demandons également un barème plus juste, qui prenne en compte les étudiants de BTS dans les lycées et une meilleure pondération pour les boursiers et les CSP défavorisés.

Venons-en maintenant aux moyens d'enseignement. Ils ne sont guère mieux lotis : comme l'année dernière, c'est un constat navrant de fortes diminutions des DGH qui entraînent "de facto" des suppressions de postes. Là où des dédoublements de classe pouvaient se faire afin de permettre une pratique pédagogique efficace, le maintien d'options, ou un soutien plus important aux élèves les plus fragiles, ils sont maintenant passés au racle des réductions budgétaires.

En collèges l'action syndicale a permis d'empêcher la fermeture d'un poste d'EPS au collège du Porzou, et le SNES a obtenu l'ouverture d'un poste d'anglais au collège de Crozon.

En lycées nous avons obtenu la transformation d'un BMP de 18h en ouverture d'un poste en comptabilité à Morlaix. Le projet de suppression d'un poste en ST2S à Dupuy de Lôme a été aussi repoussé.

Le bilan est alors de six postes en moins en collège dont cinq suppressions de postes occupés, trois postes en moins au lycée avec une mesure de carte scolaire et enfin deux postes rendus en LP pour cinq mesures de carte.

La fermeture brutale du LP de Plouhinec est un coup dur pour les collègues, renforcé par la non création de l'ensemble des postes compensant la fermeture. Les collègues ne sont pas totalement assurés de retrouver un poste de titulaire et les élèves issus du Lycée Jean Moulin vont perdre en taux d'encadrement. Nous demandons que les promesses d'accompagnement des collègues perdant leurs postes soient tenues, avec la prise de mesures significatives, y compris si nécessaire des affectations transitoires répondant aux vœux des collègues, dans des établissements où les besoins sont avérés.

Les BMP sont légions (sur 17 pages de documents A4), 50 BMP de 18 heures au total sans compter de nombreux BMP à 16 ou 17 heures, de même pour les CSD/CSR.

Notre département qui comporte beaucoup d'établissements en zone rurale est saigné chaque année entre les réductions de moyens et l'évaporation d'élèves vers l'enseignement confessionnel. Les zones urbaines ne sont pas épargnées. Tant que les conditions d'accueil des élèves reposeront sur cette politique, l'effet boule de neige de transfert vers le privé ne pourra être endigué.

Le SNES-FSU défend le service public d'éducation qui ne peut se faire que dans des établissements publics correctement dotés. On ponctionne l'enseignement public du Finistère pour amender d'autres départements, mais pourquoi ne prend-on pas ces moyens dans le privé au profit du public qui est gratuit pour les familles ?

Après le 22 mars, le SNES-FSU 29 appelle à poursuivre la mobilisation pour défendre les services publics qui subissent actuellement une politique inacceptable de privatisation et de remise en cause des statuts des fonctionnaires.

Yves PASQUET, SNES-FSU

PERSONNELS ADMINISTRATIFS : SUPPRESSIONS DE POSTES DANS L'ACADÉMIE

Dans l'académie, huit postes seront supprimés pour la rentrée 2018 : quatre en EPLE et quatre dans les services académiques.

Ces suppressions constituent une nouvelle attaque contre le service public de l'Éducation, et une remise en cause de la mission des personnels administratifs en son sein.

Aussi, face à la nécessité urgente de résister partout où nous le pouvons, sous toutes les formes d'action possible, le SNASUB de l'académie de Rennes, propose à ses adhérents, ainsi qu'aux adhérents FSU, de

faire adopter dans les conseils d'administration la motion suivante :

« Le SNASUB-FSU, averti de l'annonce de huit suppressions de postes de personnels administratifs dans l'académie de Rennes, appelle les conseils d'Administration des établissements du second degré à protester contre ces mesures qui compromettent la bonne administration des EPLE et du système éducatif ».

Les représentants SNASUB-FSU au CDFD 29

STATUT DES AVS : RENCONTRES AVEC LES ÉLU-ES DU FINISTÈRE

Dans le cadre du mouvement académique de revendications sur « les » statuts AVS, la FSU29 a pu rencontrer certains élus du Finistère pour leur faire part de ses inquiétudes face à ces statuts extrêmement précaires, et au non respect du Code du travail dans le cadre de ces contrats.

D'une part le CUI, où l'État employeur surexploite la notion d'annualisation en payant les AVS 20h pour travailler 24h voire plus, leur propose des formations rarement adéquates et fait compléter leur paie sur le dos de la sécu à coups de primes pour l'emploi, leur salaire étant de 680 €.

D'autre part, le mirage de l'AESH, ce statut public mais qui n'en a que les inconvénients, avec 6 ans de CDD avant d'espérer un CDI, une paie de 730 €, calculée sur 39 semaines, donc à nouveau sur des bases en dessous du SMIC horaire.

La FSU revendique pour ces personnels un revenu décent, une vraie reconnaissance professionnelle et surtout un vrai statut de la Fonction publique, sous cadre B.

Questionnés sur ces points, les élus LREM nous ont rigolé au nez. Monsieur Le Gac, député du Finistère pense que, je cite : « L'annualisation du temps de

travail est un bienfait, dans l'air du temps, ceux qui pensent le contraire sont rétrogrades. On ne va pas fonctionnariser des personnels qui servent à tenir le crayon des élèves ou à les amener aux toilettes. » et aussi « que c'est un statut tout à fait adapté aux mères de famille qui élèvent leurs enfants et peuvent ainsi s'en occuper correctement » Plus une litanie habituelle sur l'argent de l'État qu'on ne dilapide pas, sauf à être irresponsable, c'est la « réalité », Monsieur, un point c'est tout. Ces réponses ont de quoi inquiéter, et leur caractère totalement réactionnaire nous annonce des combats longs et difficiles.

Les sénatrice.teur.s du Finistère, Madame Blondin et Monsieur Fichet, ont de leur côté été beaucoup plus réceptifs, nous accordant le temps d'une concertation pour élaborer une question au gouvernement (*à lire sur notre site fsu29.fsu.fr*), qui sera interpellé sur l'avenir incertain des ces contrats précaires et qui, nous l'espérons, sera assez humain et responsable pour tendre enfin à améliorer des statuts qui sont la honte des services publics et cesser d'être condamné continuellement aux prud'hommes, sans que rien n'évolue. Merci à eux.

Yann FOUCHER, coordinateur AVS

« ACTIF, J'Y SUIS ! RETRAITÉ, J'Y RESTE ! »

L'apparition de la « *société de longue vie* » par la mise en œuvre de politiques publiques de la vieillesse à partir des années 70/80 notamment a modifié la perspective de la retraite comme « mort sociale ». Dans la période précédente la retraite était synonyme de difficultés financières voire de misère et sa durée bien souvent assez brève.

Le développement d'un « *nouvel âge de la vie* », détaché du travail productif, moment de transition (la plus longue possible) avant l'entrée dans un « quatrième âge », doit s'accompagner de moyens pour qu'il se passe dans des conditions dignes. Cela pose la question de l'organisation des retraités en matière de représentation de cette catégorie de citoyens. Aujourd'hui nous sommes plus de 20% de la population française et pourtant nous n'avons pas d'interlocuteur spécifique au sein du gouvernement. Une part aussi importante de la société mérite que l'on porte une certaine attention à ses attentes. Deux types de réponses se sont développées : l'une associative à travers un pôle revendicatif indépendant, l'autre syndical à partir des fédérations syndicales. Le statut salarié concernant près de 90% de la population active, les retraités sont avant tout d'anciens salariés. Il paraît assez logique que la défense de leurs intérêts soit assurée par les organisations syndicales. Encore faut-il que les syndiqués eux-mêmes perçoivent l'intérêt de poursuivre leur engagement une fois tournée la page de l'activité. Il n'est pas toujours aisé de les convaincre qu'ils peuvent et doivent être des « *porteurs de droits* ».

Le faible taux de « *syndicalisation continuée* » après la cessation de l'activité montre bien que la prise de conscience de la nécessité de poursuivre les luttes revendicatives, n'est pas évidente chez tous les néo-retraités. Pourtant cette lucidité serait salubre aujourd'hui plus que jamais, tant les attaques contre les acquis se font de plus en plus virulentes.

Quels intérêts à défendre ?

Plusieurs facteurs expliquent que dans la période 70/90 les retraités ont vu leurs revenus s'améliorer au point de commencer la retraite avec un niveau de vie assez proche de celui de l'activité : faiblesse des charges sociales, amélioration des droits à la retraite, revalorisations régulières... Mais

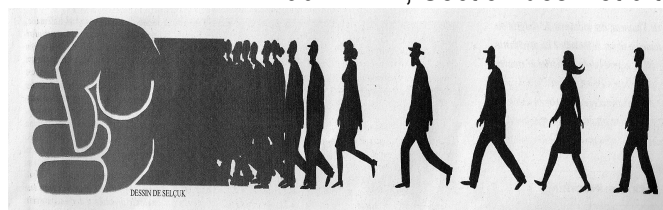
depuis les lois Balladur en 1993, les attaques n'ont cessé de se multiplier : changements dans le mode de calcul, décote, gel des pensions, augmentations de la fiscalité, augmentation du coût de la santé...

On pourrait ajouter la détérioration des services publics, du système de santé... Les perspectives ne laissent pas entrevoir un renversement de tendance. L'objectif est maintenant clairement assumé par les gouvernements successifs : l'obsession libérale de tailler dans les dépenses publiques pour les retraites (entre autres), motive cette dégradation. Le temps n'est plus où, en retraite, on se syndiquait simplement par solidarité avec les actifs. Aujourd'hui il y a urgence à renforcer l'outil syndical. La représentativité des syndicats se mesure non seulement par leur capacité à mobiliser mais aussi par leurs effectifs. La situation des retraités et futurs retraités continuera à se détériorer rapidement s'il n'y a pas de forces suffisantes pour s'opposer à cette politique régressive. L'amputation récente du montant des pensions par l'augmentation de la CSG, en est la démonstration. Rappelons que lors de sa création par M. Rocard en 1991, la CSG était à 1,1%, aujourd'hui elle est à 8,3% pour les retraites. Où sera la limite ?

Le lien syndical c'est également du lien social. L'organisation spécifique des retraités se conçoit dans le cadre d'une solidarité intergénérationnelle des salariés, donc aux côtés des actifs. Nous sommes solidaires de leurs revendications car ils parviendront eux aussi à la retraite et toute régression de leur situation actuelle se répercutera dans leur nouvelle vie.

Continuer à se retrouver entre membres du syndicat au moment de la retraite, dans un cadre convivial, offre bien des satisfactions telles que le sentiment de partager ensemble quelque chose d'important, de poursuivre une histoire collective soudée par des convictions et des activités communes.

Paul ABILY, Section des Retraités





Stage FSU Bretagne, SNES Bretagne et SNUipp 29

AR BREZHONEG, BREMAÑ... HA GOUDE-SE ? LE BRETON, MAINTENANT... ET APRÈS ?

mardi 24 - mercredi 25 avril

Centre Permanent de Tourisme et de Découverte de l'Environnement - Garzuel - Brasparts - 29190
(accueil-goûter mardi 24 à partir de 17h)

Débattre et réfléchir sur les filières, les contenus, le métier, les pratiques...

Partager les expériences au quotidien des collègues. Porter des propositions pour faire vivre le breton...

Le stage est ouvert à toutes et à tous. Les frais de déplacement et une partie de l'hébergement sont remboursés aux syndiqué-es.

Renseignements et inscriptions sur le site fsu29.fsu.fr

Stage FSU 29



TRAVAILLER PEUT PERMETTRE DE S'ÉPANOUIR ...

mardi 5 – mercredi 6 juin

Maison du Peuple à Brest

(accueil-goûter mardi 6 à partir de 17h)

Suite au succès l'an dernier, les représentants de la FSU au CHSCT du Finistère vous convient à un nouveau stage sur la question des conditions de travail.

Renseignements et modalités d'inscription bientôt sur le site fsu29.fsu.fr